



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_084
ALSH DE CHATEAUNEUF AEROFOLIZES - MODIFICATION DES TARIFS DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....36
Pouvoir(s) :7
Votants :43

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-Francois, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale, Mme COTTIN Séraphine,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à Mme Morgane PHILIPPOT,
Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia a donné pouvoir à Mme Christelle BURON,
M. BODIN Christophe a donné pouvoir à Mme Céline BEAUVILLAIN,
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme Marie-Laure TEMPLÉ,
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme Marine CIMIER,
M. POTIER Timéo a donné pouvoir à m ; Tony BRIAND,
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à M. Georges GILBERT,

Secrétaire de séance :

M. Francois AUBRY

DELIBERATION N°DCM2026_084
ALSH de Châteauneuf Aérofolizes - Modification des tarifs de l'accueil de loisirs

Rapporteur : Rachel SANTENAC

La commune d gère en régie l'accueil de loisirs Aérofolizes situé sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.

A ce titre, la CAF (caisse d'allocations familiales) verse plusieurs subventions conditionnées à des modalités pour répondre à sa politique familiale : Périscolaire temps scolaire, Périscolaire Mercredis, Extrascolaire, Bonus Handicpa, etc.

La CAF a modifié le dispositif dénommé FLA ALE (Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Loisirs Enfant) pour faciliter l'accès des accueils de loisirs aux familles les plus démunies.

Auparavant, les gestionnaires devaient proposer des journées à moins de 10 € pour les quotients familiaux inférieurs à 600 €.

Dorénavant, le tarif des journées avec repas ne doit pas être supérieur à 12 € et celui des demi-journées sans repas à 6 € pour les quotients familiaux inférieurs à 850 €.

Par conséquent, pour permettre la continuité des versements des subventions et pour continuer de soutenir les familles les plus vulnérables, il est proposé de modifier exclusivement les tranches de quotients familiaux nécessaires.

Cela entraîne la modification de 2 tranches de quotients :

- La tranche « 601 à 800 » devient « 601 à 850 »,
- La tranche « 801 à 1000 » devient « 851 à 1000 ».

Les tarifs sont donc modifiés uniquement pour la tranche 600 à 851 :

- La journée complète hors CCVHA sera à 12 € (au lieu des 13,33 €)
- La demi-journée sans repas sera à 6 € (au lieu de 6,99 € et 8,39 €)

Après modification pour le FLA ALE :

Quotient Familial	Journée complète		1/2 journée sans repas		1/2 journée avec repas	
	CCVHA	Hors CCVHA	CCVHA	Hors CCVHA	CCVHA	Hors CCVHA
≤ à 400	7,04 €	8,45 €	2,90 €	3,49 €	4,95 €	5,94 €
De 401 à 600	9,08 €	10,53 €	4,95 €	5,94 €	6,99 €	8,39 €
De 601 à 850	11,12 €	12,00 €	6,00 €	6,00 €	9,03 €	10,84 €
De 851 à 1000	13,17 €	15,80 €	9,03 €	10,84 €	11,07 €	13,29 €
De 1001 à 1200	13,78 €	16,54 €	9,64 €	11,57 €	11,69 €	14,02 €
De 1201 à 1400	14,29 €	17,15 €	10,15 €	12,19 €	12,20 €	14,64 €
De 1401 à 1600	14,80 €	17,76 €	10,66 €	12,80 €	12,71 €	15,25 €
≥ à 1601	15,31 €	18,37 €	11,17 €	13,41 €	13,22 €	15,86 €
Péricentre : tarif à la demi-heure	1,03 €					
Activités avec ou sans transport	Supplément de 5,10 €					

DELIBERATION N°DCM2026_084
ALSH DE CHATEAUNEUF AEROFOLIZES - MODI
L'ACCUEIL DE LOISIRS

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Considérant que la collectivité soutient la politique familiale de la Caf par les différents
 contrats partenariaux,

Considérant l'avis favorable de la commission Éducation – Enfance,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De modifier les quotients familiaux comme suit :

Quotient Familial	Journée complète		1/2 journée sans repas		1/2 journée avec repas	
	CCVHA	Hors CCVHA	CCVHA	Hors CCVHA	CCVHA	Hors CCVHA
≤ à 400	7,04 €	8,45 €	2,90 €	3,49 €	4,95 €	5,94 €
De 401 à 600	9,08 €	10,53 €	4,95 €	5,94 €	6,99 €	8,39 €
De 601 à 850	11,12 €	12,00 €	6,00 €	6,00 €	9,03 €	10,84 €
De 851 à 1000	13,17 €	15,80 €	9,03 €	10,84 €	11,07 €	13,29 €
De 1001 à 1200	13,78 €	16,54 €	9,64 €	11,57 €	11,69 €	14,02 €
De 1201 à 1400	14,29 €	17,15 €	10,15 €	12,19 €	12,20 €	14,64 €
De 1401 à 1600	14,80 €	17,76 €	10,66 €	12,80 €	12,71 €	15,25 €
≥ à 1601	15,31 €	18,37 €	11,17 €	13,41 €	13,22 €	15,86 €
Péricentre : tarif à la demi-heure	1,03 €					
Activités avec ou sans transport	Supplément de 5,10 €					

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
 A Champigné, le 28 mai 2026


Véronique LANGLAIS
 Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 mai 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 28 mai 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le



ID : 049-200084903-20260526-DCM2026_084B-DE